

Bordereau de signature

2017/054/BUR Audit informatique et création de postes



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	29/09/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	29/09/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	04/10/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	05/10/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-05)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 5 octobre 2017 (2017-10-05)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 05/10/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux du mois de septembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Jacques THOUROUDE.

Absent excusé :

Colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5/ votants : 5.

Date de la convocation : 15 septembre 2017.

RAPPORT N°054/BUR – 09/17

OBJET : Création de postes et audit informatique

Les effectifs de PATS au SDIS sont inchangés depuis plusieurs années, alors que la situation du SDIS évolue et ses besoins aussi. Il devient donc nécessaire de renforcer certains secteurs, et de conforter quelques emplois précaires « durables » au sein du SDIS, en tenant compte des ressources mobilisables.

Emplois précaires :

- 2 mécaniciens contractuels sont affectés respectivement aux groupements Nord et Ouest depuis 2013 ;
- le secrétariat de l'atelier est à pérenniser, étant occupé par une contractuelle aujourd'hui qui prend un poste vacant au 1er janvier dans un autre service de l'EM ;
- 1 logisticien contractuel est affecté au groupement logistique et finances.

Renforcements :

L'IGSC a identifié principalement deux besoins de renforcement du SDIS :

- le suivi médical des personnels, pouvant être appuyé par le recours à un médecin SPV, en qualité de contractuel ou vacataire ;
- le développement du volontariat, pénalisé par un manque de ressources, notamment l'absence de tout cadre professionnel ; le seul poste de cette mission étant affecté à un PATS cat. B.

Par ailleurs, le SDIS est en besoin patent de renforcement :

- du SMTI, au vu de l'évolution récente et importante des systèmes d'information ; l'accroissement de la place des outils numériques dans le fonctionnement de l'établissement nécessite d'être accompagné par une ressource supplémentaire pour assurer le traitement des demandes des centres, déployer les acquisitions en temps utile, assurer convenablement les opérations de contrôle de bon fonctionnement, etc...
- de l'atelier départemental au vu du nombre de mécaniciens et de l'accroissement de la charge induite par le vieillissement du parc. La gestion de l'atelier cet été a été particulièrement difficile, à raison notamment du faible nombre de mécanos, et du flux de véhicules nécessitant des réparations rapides pour conserver l'opérationnalité du parc.

Ressources :

- un poste à libérer par la secrétaire du G.Sud sera disponible pour intégrer le mécanicien contractuel du G.OUEST ;
- le chef G.LOF confirme la capacité du SFCP à fonctionner à 4 agents (5 aujourd'hui dont 1 contractuelle) ;
- un poste d'officier pourrait être dégagé pour le volontariat par une réaffectation interne.

Perspectives :

Situation actuelle		Perspectives	Délibération	Impact financier
Renfort S.FCP	contractuel	Le G.LOF confirme la possibilité de réaffecter le poste. L'IGSC préconise de renforcer le SFCP	Modif organigramme	économie – à redéployer (atelier)
Secrétariat. atelier	contractuel	Poste à créer en consolidation de l'existant	Création	non – contrat déjà financé
Mécano G.ouest	contractuel	Statutaire suite départ retraite secrétaire CSP Castres	non	non – contrat déjà financé
Mécano G.Nord	contractuel	Ne pas pérenniser pour l'instant	non	non – contrat déjà financé
Mécano atelier	Demande G.LOF	Poste à créer	Création	31.000 € (compensé)
Logisticien matériel	contractuel	Ne pas pérenniser pour l'instant	non	non – contrat déjà financé
Tech. SMTI	demande SMTI	Poste à créer	Création	36.000 €
Off volontariat	IGSC	A envisager sur réaffectation d'un off	Modif organigramme	non
Médecin	IGSC	Recours à un médecin à temps partiel sous contrat ou vacataire	à confirmer	oui (temps partiel en vacataire)

Considérant que l'impact financier généré par la création des 3 postes mentionnés dans le tableau ci-dessus est de 36 000 € annuel, il est demandé au bureau, préalablement à une délibération du CASDIS, de donner un avis sur :

- la création d'un poste de mécanicien au service matériel (atelier), au grade d'adjoint technique,
- la création d'un poste de secrétaire au G.LOF au grade d'adjoint administratif,
- la création d'un poste de technicien informatique, au grade de technicien territorial (ou d'adjoint technique en cas d'absence de candidats du grade de technicien).

Le bureau :

- donne un avis favorable à la création des postes de mécanicien au service matériel (atelier), et de secrétaire au G.LOF ;

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 05/10/2017

- sur l'information que le SMTI a sollicité initialement la création de 2 postes, demande la réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel des systèmes d'information et du SMTI avant de se prononcer, considérant que cet audit peut être conduit avant les conseils d'administration de début 2018.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 05/10/2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 05/10/2017